



## L'UNSA-SDIS DE FRANCE REÇUE PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR GERALD DARMANIN

# + COMMUNIQUÉ +

11 27 AOÛT 2020 11



Cette rencontre a permis de rappeler combien il est important d'agir vite pour répondre aux préoccupations majeures des Sapeur-Pompiers.

La problématique du recentrage des missions (SUAP), des agressions, la sur-cotisation CNRACL, les retraites, l'arrêt Matzac, le RIFSEEP, etc... comptent parmi les thèmes abordés lors de cet entretien.

Le Ministre s'est engagé à apporter des réponses concrètes sur ces sujets dans les prochains mois en menant un travail de concertation avec les organisation syndicale.

L'UNSA-SDIS de France sera comme toujours au rendez-vous !

### THÈMES ABORDÉS/REMIS AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

- ◆ Recentrage des missions des sapeurs-pompiers sur le véritable Secours d'Urgences Aux Personnes.
- ◆ Création de plateforme inter-service départementale avec numéro unique d'urgence.
- ◆ Retraite :
  - => la position UNSA-SDIS est de rester sur le système actuel, de calcul de la pension sur les six derniers mois de la carrière de l'agent.
  - => c'est également la position de notre fédération UNSA territoriaux. Nous sommes attachés à ce système.L'intersyndicale sapeurs-pompiers dont nous faisons partie avait demandé :
  - ❖ Déplafonnement des 1 an de bonifications tous les 5 ans de SPP
  - ❖ Portabilité, si changement de métier (actuellement le sapeur-pompier perd cet avantage s'il ne finit pas dans un SDIS comme SPP à 57 ans)
  - ❖ Départ à 57 ans sans décote
  - ❖ Nouvelle réforme des retraites : dans l'attente des propositions du gouvernement sur le futur système de retraite.

**++ Nous étudierons sur des écrits ces propositions ++**

- ◆ Application pleine et entière de la filière pérenne 2012 :
  - ❖ SPP et SPV : sur le territoire national, la complémentarité SPP/SPV est nécessaire. Néanmoins, dans tous les départements, les SPP doivent rester prioritaires pour les avancements de grade, les formations et les fonctions dans la chaîne de commandement. De plus, le recours au SPV ne doit pas masquer des carences de personnel statutaire.
  - ❖ PPCR et lieutenant
  - ❖ Problème des chefs de groupe : de nombreux adjudants professionnels sont détenteurs de la formation de chef de groupe mais ne peuvent pas exercer la fonction. Dans un même temps, des lieutenants volontaires sont et vont être massivement formés à cette fonction pour palier au manque. Cette situation est incompréhensible !
  - ❖ Mise en place des examens professionnels des SPP, notamment celui des sous-officiers qui est laissé de côté. Voir refus de nomination de ceux qui ont réussi l'examen dans un autre département
  - ❖ Etat de santé de certains agents qui gêne l'évolution de leur carrière
  - ❖ Grilles types pour la catégorie A
- ◆ Respect du décret du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et effectif professionnel :  
=>>> ce point est intimement lié avec une embauche de SPP.
- ◆ Inquiétude sur la nouvelle proposition de la loi de la sécurité civile.
- ◆ Demande d'une justice plus ferme suite aux agressions de sapeurs-pompiers :  
=>>> assermentation des SP : assermenter dans les fonctions de sapeurs pompiers en gardant notre neutralité.
- ◆ Modifications des décrets des indices moyens pour le calcul des primes de responsabilités suite au PPCR.
- ◆ Reconnaissance systématique du COVID-19 en maladie professionnelle.
- ◆ Reconnaissance des cancers en maladie professionnelle, dû à la toxicité des fumées :  
=>>> le travail de fond par des experts reconnus issus de notre syndicat UNSA basé dans les Yvelines est validé au niveau international sur le site de l'ASPAM Canada (différent documents et tutoriel en accès sur internet).
- ◆ Mise en place du télétravail sans obligation pour les agents et travail déporté :  
=>>> rappel de l'application de la loi.
- ◆ Revalorisation du RIFSEEP pour les PATS :  
=>>> Complément Individuel Annuel (CIA).
- ◆ Faire évoluer notre formation vers une formation reconnue, certifiante et valorisante.  
=>>> inscription des formations des sapeurs-pompiers au Répertoire National des Certifications Professionnelles ( RNCP) et assurer un financement pérenne pour l'ENSOSP.